



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 27 novembre 2024, le Règlement numéro 238-2 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement numéro 238 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** » a été adopté.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 4^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).



MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe et
Greffière-trésorière